

OBJET :  
TEPOS 2  
(TERRITOIRE A  
ENERGIE POSITIVE)

ADOPTION DE LA  
2<sup>ème</sup> GENERATION  
DE CONVENTION  
DE PARTENARIAT  
ENTRE L'ADEME ET  
LE POLE  
METROPOLITAIN

N° CS2019-24

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 27  
Pouvoirs : 2

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit juin à douze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc BOQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Marc MENEGHETTI donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –  
 M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –  
 Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT –  
 M. Daniel RAPHOZ – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc  
 MENEGHETTI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick  
 PERREARD – M. Régis PETIT

## TEPOS 2 (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE)

### ADOPTION DE LA 2EME GENERATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ADEME ET LE POLE METROPOLITAIN

Depuis décembre 2015, et l'adoption d'une première convention passée avec l'ADEME, le Genevois français est identifié comme un « Territoire à Energie Positive » par ses différents partenaires institutionnels, et plus particulièrement l'Etat et la Région qui accompagnent et valorisent ce dispositif à travers des crédits TEP-CV.

Cette première convention, assortie d'un financement de 130 000 €, a pris fin en mars 2019. Elle a permis au Pôle métropolitain de renforcer ses équipes en contribuant au financement de 3 postes :

- chef de projet TEPOS ;
- chargé de communication Transition énergétique ;
- chargé de mission Mobilité.

Depuis, une réelle dynamique territoriale a pu se mettre en place, reconnue à travers, l'organisation en janvier 2018 des « Assises européennes de la Transition énergétique », le déploiement du service REGENERO, la Plate-forme territoriale de rénovation énergétique des logements privés, à l'échelle du Genevois français avec l'élaboration coordonnée des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux) par les EPCI membres du Pôle métropolitain. En matière de mobilité, un schéma multimodal et une feuille de route opérationnelle ont été adoptés dès 2017, permettant de déployer une série d'actions innovantes (service d'autopartage CITIZ, promotion du covoiturage, installation de lignes de covoiturage, test de voie réservée à la douane de Vallard, etc.) en lien avec à la délégation de compétence « services à la mobilité » au Pôle métropolitain mise en œuvre en 2018.

Le programme d'actions est décliné comme suit :

- **En matière de transition écologique et de qualité de l'air :**
  - o **Pour la rénovation énergétique des bâtiments privés :** organisation du salon Réhabitat, mise en place du service REGENERO (plateforme de rénovation énergétique) sur 3 intercommunalités, puis extension à tout le Genevois français en 2019
  - o **Coordination des PCAET :** mise en place d'un groupement de commande pour 7 PCAET du Genevois français et coordination de l'élaboration des 7 plans.
  - o **Coordination transfrontalière :** participation à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2019 (réalisation d'une Evaluation environnementale ; mise en place d'un programme de travail transfrontalier) ; préparation et organisation des Assises Européennes de la Transition Energétique (le In et le Off) ; élaboration, signature et suivi de la mise en œuvre d'un programme d'actions transfrontalier à l'échelle du Grand Genève dans le domaine de la qualité de l'air (PACT'Air) ;
  - o **Nature-agriculture :** engagement d'un travail autour de la trame noire et de la pollution lumineuse en lien avec la dynamique engagée au niveau transfrontalier autour des corridors biologiques ; organisation d'évènement pour la promotion des circuits courts et de l'agriculture de proximité (Pro2local).
- **En matière de mobilité :**
  - o **Coordination et prise de compétence :** réalisation et adoption du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français ; préparation et délégations de compétences au Pôle métropolitain pour le développement de services à la

mobilité dans le Genevois français ; organisation de deux « rencontres de la Mobilité du Genevois français » dont l'une dans le cadre du Forum International de la Mobilité (2018- l'ADEME en a été partenaire) ; édition de supports de communication ; etc.

- o **Réalisations concrètes** : mise en place et déploiement du service d'autopartage CITIZ 2016-2019 ; réalisation de premiers Plans de déplacements entreprises ou inter-entreprises (PDE-PDIE) dans le Genevois français dès 2018 ; inauguration de la première ligne de covoiturage dynamique au printemps 2019 ; promotion du covoiturage à travers le site [www.covoiturage-leman.org](http://www.covoiturage-leman.org) ; test de voie réservée à la Douane de Vallard, etc. ;

Aujourd'hui, après différents échanges techniques et politiques, l'ADEME et la Région proposent d'unir leurs dotations pour faire bénéficier le Genevois français d'une enveloppe renforcée de 160 000 €, sur 3 ans, afin de poursuivre et d'amplifier cette démarche.

Ce partenariat renouvelé et amplifié se traduit concrètement par une convention de financement conclue entre l'ADEME et le Pôle métropolitain du Genevois français sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022, d'un montant de 80 000 €, et ciblant les postes de dépense suivants :

- animation (financement des postes Chef de projet TEPOS et Chargé de communication Transition énergétique) ;
- actions de communication.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'un renouvellement d'une convention de financement par l'ADEME de la démarche « Territoire à Energie Positive – TEPOS » pilotée par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **APPROUVE** la convention de financement établie entre l'ADEME et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2019-2021 ;
- **AUTORISE** le Président à signer et à mettre en œuvre la convention ci-annexée.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afferants à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

09 JUL. 2019

Publié ou notifié le

09 JUL. 2019

Le Président,  
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190628-CS201924-DE